



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 22 mars 2019

### 1<sup>ER</sup> RDV 2019 : LE PRELEVEMENT A LA SOURCE - MERCREDI 27 MARS - 18H

« **LES MERCREDIS DU DROIT** » est l'événement incontournable de l'accès à une information juridique fiable et de qualité visant à favoriser l'accès au droit pour tous.

Ouverts à tout public et destinés à échanger sur des thématiques du quotidien, ces rendez-vous sous forme de conférences (5/an) sont organisés par l'ordre des avocats de Nantes et animés par des avocats du barreau.

En 2019, les thèmes abordés seront respectivement les suivants : le prélèvement à la source, le cyberharcèlement, les troubles du voisinage, les solidarités financières entre générations et le contrat à durée déterminé.

#### Prochaine conférence le 27 mars 2019 sur le prélèvement à la source

**Date et lieu** : mercredi 27 mars à 18h à la maison de l'avocat

**Intervenants** :

- Maître Gwenaëlle PEREIRA FIALHO, avocate au barreau de Nantes
- Maître Alexandre LEDUC, avocat au barreau de Nantes



**Thématique** :

Le prélèvement à la source est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'impôt sur le revenu est désormais prélevé directement sur le salaire ou la retraite, ou versé par acompte pour les indépendants. De nombreuses questions sont soulevées par cette réforme :

- Quelles sont les possibilités de modulation du prélèvement ?
- Qu'en est-il en cas de changement de situation personnelle ?
- L'impôt sur les revenus 2018 sera-t-il totalement effacé avec le dispositif de *l'année blanche* ?
- Quelle est la distinction entre les revenus courants et les revenus exceptionnels ?
- Quelles sont les particularités de la déclaration des revenus 2018 ?

Les avocats apporteront leurs conseils sur ces problématiques avant d'échanger avec le public.

**Contact presse**

**Barreau de Nantes**

5, mail du Front populaire  
44200 NANTES  
02 40 20 48 45